

Les Ânes de Monédiès

Elevage d'ânes des Pyrénées, randonnée et traction animale

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PAIEMENT

Les inscriptions ne deviennent définitives que sur réception de 30% d'arrhes.

La priorité sera accordée à la première personne versant les arrhes.

Le solde du coût des prestations devra être réglé 30 jours avant la date de départ initialement prévue.

Dans le cas contraire, la réservation s'annulera automatiquement sans aucun préavis et le solde est dû.

Acceptant le règlement des sommes dues par chèque libellé à l'ordre de Pier Paolo Zenoni, en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion agréé par l'administration fiscale.

Modes de paiement acceptés :

- Espèces
- Chèque émis par une banque française (Chèques acceptés 30 jours avant le départ)
- Virement bancaire
- Chèques vacances

Note : aucun règlement par carte bancaire

Devise acceptée: Euro uniquement

ANNULATION

Quelle que soit la raison motivant l'annulation, les arrhes ne sont pas remboursées.

En cas d'annulation à moins de trente jours avant la date de départ initialement prévue, la totalité du séjour est due.

Aucun séjour commencé et interrompu, quelle qu'en soit la cause (maladie, météo...) ne pourra donner lieu à un remboursement.

Si le séjour est annulé par *Les Ânes de Monédiès*, toutes les sommes versées seront remboursées.

Si cette annulation survient moins de trente jours avant le départ, une indemnisation globale de 10% sera proposée au titre de dommages et intérêts.

DEPLACEMENT DES DATES DE SEJOUR ET DES LOCATIONS D'ÂNES

Les déplacements de dates ne sont autorisés qu'après acceptation par *Les Ânes de Monédiès* en fonction des disponibilités du planning et les règles retenues pour le règlement du solde s'appliquent à la date initialement prévue.

En cas de déplacement, les tarifs seront revus en fonction des basses, moyennes et hautes saisons.

CAUTION

Le matériel nécessaire à la randonnée et aux soins de l'âne est fourni avec l'animal. Une caution de 300 euros sera exigée avant le départ. L'inventaire du matériel sera effectué avec le client lors de la prise de possession de l'âne. La caution sera restituée après l'inventaire et l'inspection du matériel à la fin de la randonnée.

L'âne devra être ramené dans un état de santé satisfaisant au lieu et à l'heure convenus, avec la totalité du matériel fourni. Dans le cas contraire, des frais de rapatriement seront facturés, de même que le prix du matériel détérioré ou perdu.

TRANSPORT

Lors des prestations de transport d'ânes qui sont effectuées à titre onéreux nous proposons à titre gratuit le transport des personnes (chauffeurs des voitures uniquement), cela n'engage donc en aucun cas notre responsabilité.

Vous devrez veiller à respecter les horaires convenus.

ACCIDENT

En cas d'accident, même minime, l'utilisateur doit avertir immédiatement *Les Ânes de Monédiès*, sans chercher à réparer par lui-même ou à signer de document qui n'engagerait alors que sa propre responsabilité.

ASSURANCES

Une assurance auprès de AXA France a été souscrite par *Les Ânes de Monédiès*.

Cette assurance assure la responsabilité civile de l'établissement pour les dommages causés par l'âne

- à l'égard du locataire, dont le nom figure sur le devis signé, et des personnes qui l'accompagnent,
- à l'égard des tiers durant la conduite de l'âne et en pâture.

Les Ânes de Monédiès ne sont pas responsables du vol, de la perte ou de la détérioration des effets personnels des locataires lors des campements, ou de leur véhicule en stationnement sur nos parkings à titre gratuit.

Une attestation d'assurance « responsabilité civile chef de famille » doit être fournie avec votre chèque d'arrhes.

CONTESTATION

Toute contestation concernant les prestations et les factures sera de la compétence exclusive du tribunal de Rodez Aveyron.